

l'écho de nos villages

Mercus
Garrabet
Amplaing
Jarnat
Croquié

BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

N° 81

1^{er} trimestre
2022

Voici
le printemps



<https://mairie-mercus-garrabet.fr>



<https://www.facebook.com/VillagesMercusGarrabetAmplaingJarnatCroquie>

Chiens et Chats : quelques règles élémentaires

dossier



édito



sommaire

DOSSIER :

Chiens & Chats >>p. 3

HISTOIRE LOCALE :

L'épicerie

>> p. 4 & 5

**ACTUS MUNICIPALITÉ,
VILLAGES** >> p. 6 à 11

ASSOS INFOS >> p. 12 & 13

DÉLIBÉRATIONS DU CM
>> p. 14

ETAT CIVIL >> p. 15

INFOS économiques >> p. 16

Chers(ères) administrés(es),

Grâce à la perte de virulence du covid-19 et à la levée des mesures sanitaires, nous pensions aborder le printemps avec davantage de sérénité mais, c'était sans compter sur la cruauté de la guerre qui sévit aux portes de l'Europe. Face à la souffrance du peuple Ukrainien, vous avez été nombreux à vous mobiliser lors de notre appel au soutien par l'organisation de collectes sur la commune. Malheureusement, les problèmes logistiques rencontrés par la Protection Civile chargée de l'acheminement des dons ne nous ont pas permis de récolter vos apports en nature. Seules les participations financières ont pu être acceptées. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des donateurs. Au-delà de l'admiration que suscite le courage de ce peuple qui se bat pour défendre sa liberté, nous avons de grosses inquiétudes. Nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences de cette guerre mais, nous pouvons prévoir une forte augmentation du coût des énergies. Au moment même où nous élaborons nos budgets, la crainte de son impact sur nos collectivités comme sur les ménages se fait sentir. Aussi nous avons la certitude qu'il faudra faire des efforts pour réduire notre consommation d'énergie.

Pourtant, nous souhaitons poursuivre notre programme sans concession. Cette année sera consacrée au soutien aux services de la santé avec l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et à la sécurisation de la traversée des villages par des aménagements de voirie. Les investissements sur les biens communaux sont récurrents tout comme la création de nouveaux équipements et l'embellissement de notre cadre de vie.

Nous espérons renouer avec les activités de loisirs et les rassemblements qui font la joie de vivre dans nos villages. Nos comités des fêtes ont hâte de vous présenter le programme des festivités.

Patricia TESTA

Directeur de la publication :
Patricia TESTA

Rédaction : Yvette LORENZO

Photos :
Mairie de Mercus, vie scolaire,
vie socio-éducative et vie associative,
habitants de la commune

Maquette, impression :
IPS Imprimerie (09)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi :

9 H / 12 H – 14 H / 17 H

Tél. 05 34 09 86 10

Mail : secretariat@mairie-mercus-garrabet.fr

Télé alerte

Quelques administrés nous ont signalé qu'ils ne recevaient pas les informations transmises par la « télé alerte municipale ».

Après vérification, aucun dysfonctionnement du système n'a été détecté.

Aussi deux raisons peuvent expliquer cette situation :

. Soit les données relatives au téléphone fixe des personnes concernées, ne figurent pas sur l'annuaire téléphonique. Auquel cas la société gestionnaire du service ne peut les récupérer.

. Soit ces dernières n'ont pas transmis à la mairie « la fiche de données volontaire » comportant notamment le numéro d'appel d'un appareil mobile..

Dans les deux cas, il suffit de se présenter au secrétariat de la mairie afin de compléter ce document.

Quelques précisions :

. Téléphone fixe : un appel vocal sera fait à l'intéressé.

. Téléphone mobile : ce dernier recevra un appel vocal, et un SMS.

Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Chiens et chats :

Quelques règles élémentaires



Malgré les liens qui se créent entre un chien ou un chat et son propriétaire, ce dernier ne doit en aucun cas oublier qu'il doit veiller au bon comportement de son compagnon.

En règle générale, les chiens circulant sur la voie publique, doivent être tenus en laisse. L'accès de certains lieux (parc de jeux, jardin public) peut leur être interdit par décision du Maire.

En cas de cession (gratuite ou payante) d'un chat ou d'un chien, le propriétaire doit impérativement faire procéder à l'identification de l'animal par un vétérinaire.

Chiens dangereux

Les propriétaires de chiens susceptibles de présenter un danger pour le voisinage ou les passants, doivent prendre les mesures qui s'imposent pour éviter des accidents.

Dans le cas contraire, le maire peut ordonner, par arrêté, le placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté. Les frais seront à la charge du propriétaire.

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories :

- 1ère catégorie, les chiens d'attaque.
- 2ème catégorie, les chiens de garde ou de défense.

Quiconque détient ces types de chiens, doit impérativement prendre contact avec la mairie de son domicile.

Chiens et chiens errants

Tout chien errant peut présenter un danger pour les personnes qui croisent son chemin : morsure, chute, perte de contrôle d'un véhicule....

Aussi, par mesure de sécurité, si vous en rencontrez un, n'hésitez pas à le signaler à la gendarmerie. Est considéré en état de divagation, un chien qui :

- n'est plus sous la surveillance effective de son maître
 - se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- Cela ne s'applique pas lors d'une

chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

- est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Les chats errants peuvent présenter des risques :

- de contamination. Ils sont parfois porteurs de maladies transmissibles à l'homme.
- de prolifération de l'espèce. La chatte peut donner naissance à plusieurs portées par an, comportant en moyenne chacune entre 4 et 6 chatons.

La convention signée entre la commune de Mercus-Garrabet et la fondation "30 millions d'Amis" tend à limiter cette prolifération. Elle stipule que les chats errants peuvent être capturés et stérilisés par un vétérinaire. Les frais étant pris en charge par la Commune, seule habilitée à faire procéder à cet acte. Le cas échéant, prenez contact avec la Mairie.



L'épicerie : un commerce de proximité.

1^{ère} partie

Les 3 épiceries de Mercus



Carte postale prêtée par Francis Delpont

Le Maire, l'instituteur, et l'épicier (e) trois personnages, hauts en couleurs, essentiels dans la vie de nos villages.

Les 2 premiers symbolisent l'autorité et le savoir. Le 3^{ème}, proche des villageois, représente la vie au quotidien : il subvient à leurs besoins en leur fournissant les denrées et autres produits de consommation courante. L'épicerie, sorte de caverne d'ali baba pour les enfants, était souvent située près de l'école. Ces derniers, à la sortie des classes, quelques petites pièces en poche, venaient se ravitailler en réglisse, roudoudou, caramels et autres chewing gums, dont ils raffolaient....

A Mercus, durant la deuxième moitié du siècle dernier, les 3 épiceries du village se trouvaient rue Henri Marrot. A une époque où les grandes

surfaces étaient rares, ces trois commerces proposaient à la vente un large panel de produits nécessaires à la vie de tous les jours.

« L'Epargne » tenue par Marcel et Marinette DELMAS et « les Docks » de Raymond et Antoinette ARSEGUEL étaient situés en vis à vis. La coopérative se trouvait un peu plus loin, près de la place Jean Jaurès.



Marinette & Marcel DELMAS

Laisant à son épouse le soin d'accueillir la clientèle en magasin, Marcel se transformait en marchand ambulant. Au cours de tournées hebdomadaires, au volant de sa fourgonnette, il sillonnait un jour par semaine, à tour de rôle, les villages avoisinants. Dans son véhicule agencé de manière ingénieuse, étaient rangés de produits de première nécessité. A une époque où peu de villageois possédaient une automobile, cette pratique fort utile dans nos campagnes, ravissait les femmes. Averties par un coup de klaxon prolongé, « Cabas » au bras, elles s'agglutinaient autour de la camionnette. Pour quelques instants, elles délaissaient leurs tâches ménagères ou agricoles, et profitaient pleinement de cette occasion de se rencontrer et de « papoter » en attendant d'être servies.

Lorsque Marinette et Marcel DELMAS ont cessé leur activité, Antoine et Marie SESE se sont installés, en juillet 1965, avec leur famille dans l'appartement jouxtant le commerce.

Un changement dans la continuité en quelque sorte. Antoine assurait les tournées dans les proches communes, et Marie s'occupait de la vente sur place.

A une époque où les gazinières s'implantaient de plus en plus dans les foyers, ils ont eu la riche idée de créer un lieu de dépôt de bouteilles de gaz butane. Une aubaine pour les ménagères, qui à l'aide d'une brouette ou d'une petite remorque manuelle, venaient en acheter une dès que le besoin s'en faisait sentir.

Très estimés par la clientèle, et après toutes ces années consacrées à leur commerce, ils ont pris une retraite bien méritée le 31 décembre 1990.



Marie et Antoine SESE

Marie SESE raconte ...

« Le magasin était ouvert du lundi au vendredi, sans interruption, de 7 H à 20 H, et le dimanche matin.

Rares étaient les foyers où le téléphone était installé. Aussi, parfois, lorsqu'une personne extérieure à la commune souhaitait contacter une famille mercusienne, elle téléphonait à l'épicerie. Elle fixait, avec mon accord, l'heure d'un prochain appel, au cours duquel elle pourrait s'entretenir avec l'intéressée. Je me chargeais bien volontiers d'en informer cette dernière.

En hiver, Antoine était parfois tenu d'approvisionner le village de Cazenave le dimanche matin. Si le jour de passage, la route était enneigée, averti par une habitante, il ne s'y rendait pas. Cependant, il ne souhaitait pas « laisser les gens sans ravitaillement ». Dès que la route était à nouveau praticable, et afin de ne pas perturber le planning de ses tournées hebdomadaires, il montait dans cette localité de montagne le dimanche matin. »



Côté finances

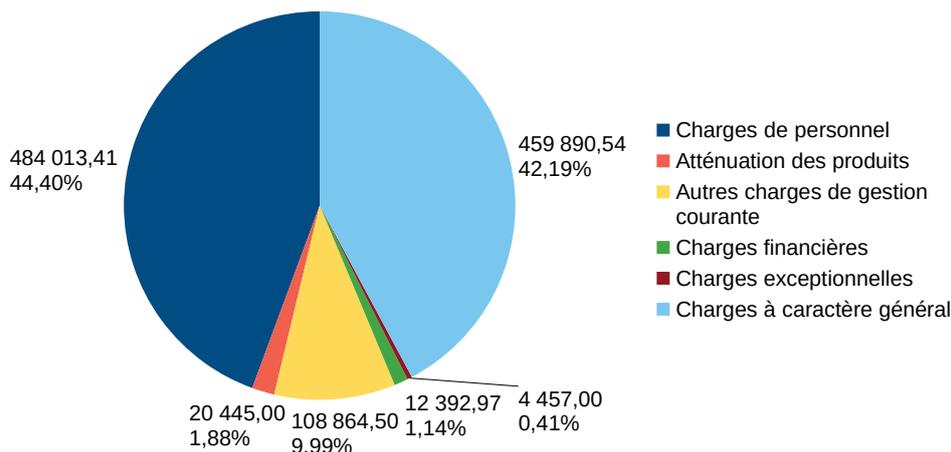
Chaque année, le Maire (ordonnateur) établit le compte administratif de chacun des budgets de la commune (principal et annexes). Ce document survient après la clôture de l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de ce dernier et mentionne les résultats (à leur valeur exacte) repris de l'exercice précédent.

Il est soumis par l'ordonnateur à l'approbation de l'assemblée délibérante.

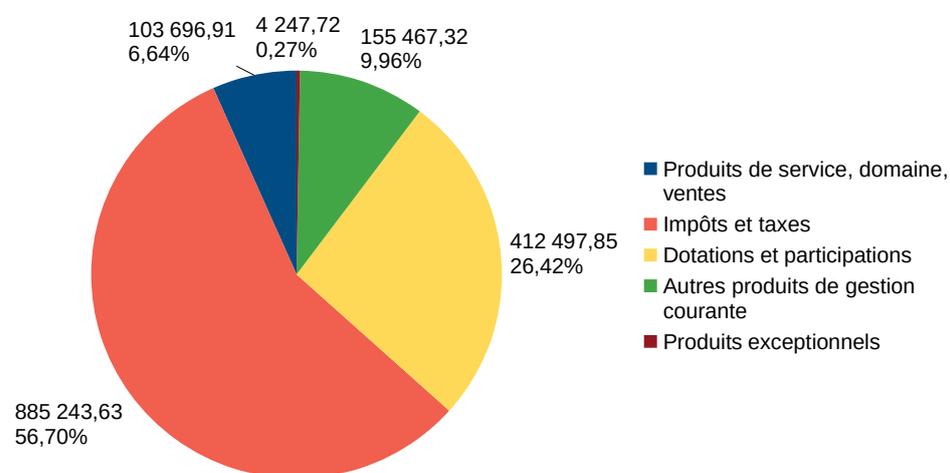
Le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Les comptes administratifs (principal et annexes) de la commune de Mercus-Garrabet ont été votés par le conseil municipal le 28 mars 2022.

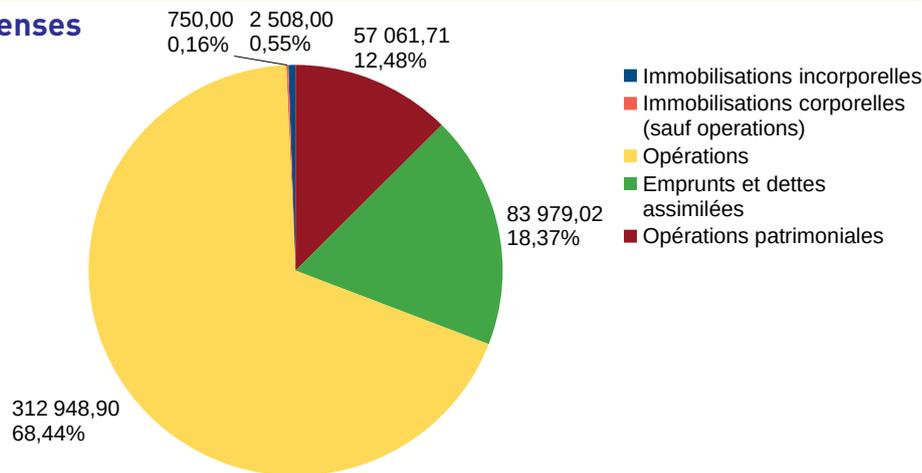
Dépenses



Recettes

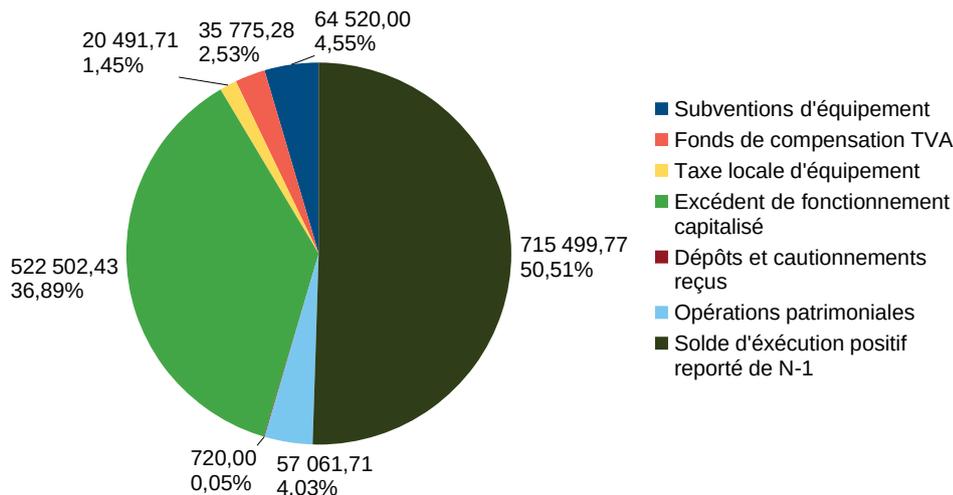


Dépenses

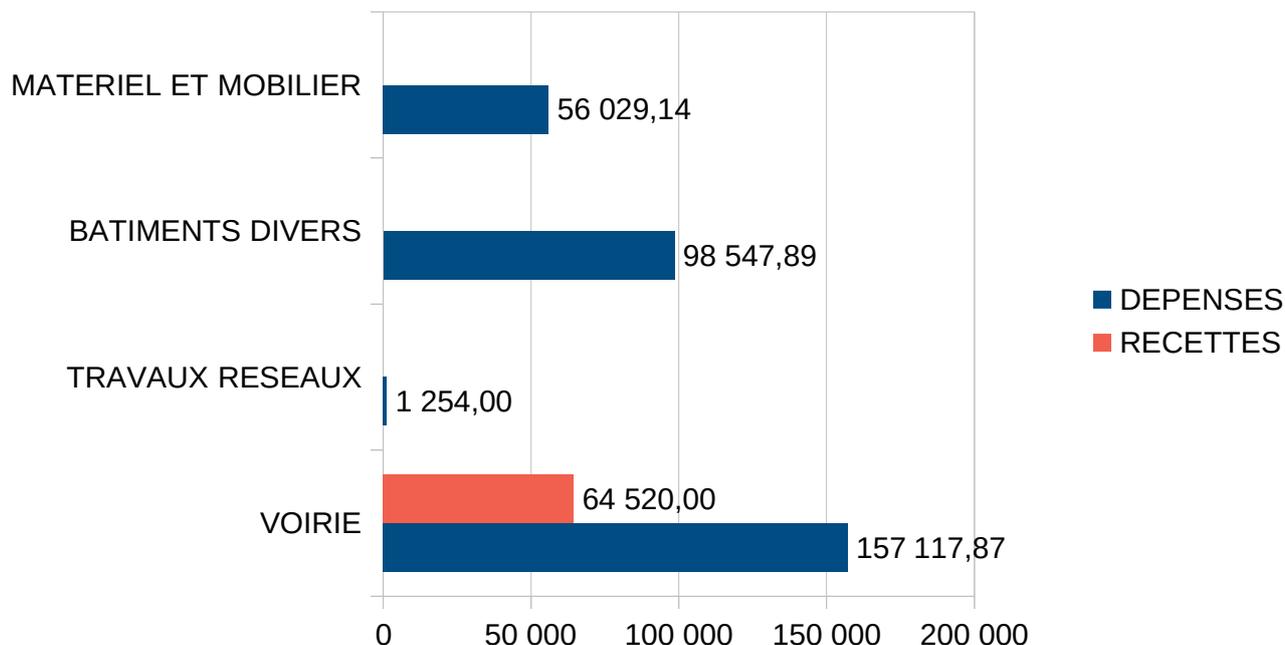


Investissement

Recettes



Opérations d'équipement



Solidarité avec le peuple Ukrainien.

935 €, c'est le montant récolté lors de la collecte organisée par la commune en partenariat avec le Secours Populaire de Tarascon. Cette coquette somme viendra en aide au peuple d'Ukraine .

Aussi, nous présentons nos excuses à tous ceux dont nous avons dû refuser les dons en nature (vêtements, produits pharmaceutiques, denrées alimentaires).

Conformément aux directives reçues, seuls les dons financiers ont été acceptés.

Merci à tous pour cet élan de solidarité.

Conformément à la loi et au règlement intérieur du conseil municipal, un espace est réservé aux conseillers municipaux issus de la liste « Servir nos villages ».

Madame le Maire s'adresse à vous

A la fin de l'automne dernier, le personnel technique, à la demande de l'adjoint délégué aux travaux, a procédé au curage des fossés et des lits des ruisseaux. Les caniveaux de récupération des eaux de surface ont également été nettoyés.

Ces mesures préventives n'ont pas empêché les fortes pluies de janvier de provoquer, comme partout en France, bon nombre de dégâts. La voirie publique, fortement endommagée par les ruissellements et les débordements, a suscité des inquiétudes chez les riverains. Fort heureusement aucune victime n'est à déplorer sur la commune.

La circulation interrompue suite à un glissement de terrain, sur la route qui conduit à Jarnat, a pu être rétablie dans la journée. Cependant, les travaux de remise en état de l'ensemble de la voirie détériorée, se sont déroulés sur plusieurs jours, tant les dégâts étaient importants.

Les agents municipaux ont rapidement mis un terme à ces désagréments. Sous l'œil attentif de Germain Flores, ils ont travaillé sans relâche, durant plusieurs jours et parfois, pour répondre à l'urgence, durant une partie de la nuit.

P. Testa



en vue

Mardi 21 décembre dernier, Patricia Testa, Maire, a eu l'honneur d'accueillir Stéphane Donnot, Secrétaire Général de la Préfecture. Elus municipaux, conseillers départementaux et président de la commune étaient présents lors de cette matinée dédiée à la visite de ce haut fonctionnaire d'Etat.

Tout d'abord, Francis Mazet, les a reçus au sein de l'usine Praxair

dont il est directeur. Au cours de cette visite, Monsieur le Secrétaire Général a été informé de l'activité du site, et plus particulièrement, des investissements et des innovations réalisés où à venir.

La maison de santé pluridisciplinaire, le terrain de tennis, le club house, la place J.M Saurat, la rue Philippe Amiel, et la cour de l'école d'Amplaing... autant de lieux nouvellement construits ou aménagés sur lesquels Stéphane Donnot a été conduit. Il a pu ainsi constater que les aides financières allouées à la commune participaient à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.





Aménagement d'un Cabinet dentaire
Rue Henri Marrot - Mercus



travaux voirie et réseaux
Lotissement Paul Marrot - Mercus



Le Jardin du souvenir
Cimetière d'Amplaing



Après l'intempérie, remise en état par
le personnel communal
de la route conduisant à Jarnat

travaux

- Effacement ligne aérienne impasse du Coyts à Garrabet. Cette opération a été réalisée par le SDE09.
Coût : 13 000 € pris en charge en totalité par le SDE09.
- Lotissement Paul Marrot : réfection du réseau d'eau potable. Ces travaux ont été effectués et financés par le SMDEA.
Montant 81 000 €.
- Pose de 3 climatiseurs à la maison de santé.

**Travaux sur les réseaux électrique
"BT + HTA" et pose d'un poste électrique
Chemin Fontvieille - Garrabet
Montant des travaux 121 300 €
financé à 100 % SDE09**



Plan de Prévention des Risques Naturels P.P.R.N.

Déroulement de la phase de concertation avec le public

Compte tenu des mesures sanitaires liées à la COVID, il n'est pas envisageable de tenir une réunion publique de présentation générale de la procédure.

Toutefois, il a été convenu que la phase de concertation avec le public, se déroulera de la façon suivante :

. Un diaporama de présentation du PPRN sera disponible en version numérique sur le site de mairie.

. Une version papier de ce document, accompagné du dossier complet de la révision du PPRN et d'un cahier de doléances, sera consultable en Mairie, durant les mois d'Avril (à partir du 11 avril) à juin.

. Les agents du bureau de prévention des risques tiendront des permanences afin de répondre aux interrogations de la population :

Mercredi 20 avril 2022
de 9 h à 12 h à Mercus
et de 14 h à 17 h à Amplaing

Mercredi 22 juin 2022
de 9h à 12h à Garrabet - et de 14h à 17h à Mercus

À l'issue de cette phase débutera l'enquête administrative, au cours de laquelle la commune devra délibérer. Elle sera suivie ensuite par l'enquête publique.



« Les coccinelles » font leur carnaval.

Vendredi 11 Mars, peut-être avez-vous croisé un cortège haut en couleur, dans les rues du village ?

En effet, dans le cadre de sa semaine sur le thème du Carnaval, le Multi-accueil « Les Coccinelles » de Mercus a fait son grand défilé !

Vêtus de leurs plus beaux déguisements, professionnelles et enfants (de 6 mois à 3 ans) ont déambulé en musique et en dansant jusqu'à la place Jean-Jaurès!

Un moment festif apprécié de tous.

Le site Web

Le site Web de la commune, œuvre des membres de la commission « communication » pilotée par Christophe Gonçalves, conseiller délégué, est opérationnel depuis le mois d'août 2021. Une page y est réservée aux associations et professionnels de la commune.

S'ils souhaitent y figurer, ces derniers peuvent remplir le formulaire qui se trouve sur le site, rubrique « Vie Locale », et suivant le cas « vie associative » ou « vie économique ».

Ils pourront ainsi présenter les activités et services qu'ils proposent à la population .

Bibliothèque intercommunale

La saison culturelle du réseau de lecture (LAD) de la communauté des communes du Pays de Tarascon s'annonce riche en événements. En effet pas moins de 10 spectacles offerts, sont programmés. Destinés aux petits et aux grands ils se déroulent, entre le 23 février et le 23 juillet 2022, sur les sites des bibliothèques d'Arignac, Mercus et Tarascon.

Le programme de ces activités est disponible à la bibliothèque.

Samedi 14 mai, « l'homme qui plantait des arbres » d'après l'oeuvre de Jean Giono, sera présenté à Mercus place Jean Moulin (ancienne gare). Spectacle théâtral, poétique, burlesque et musical destiné au « tout public (dès 8 ans) », il est interprété par Sylvie Koutsikidès et Franck Plantey de la compagnie « Théâtre de la Terre ». Participation gratuite sur réservation uniquement.

Tél. : 05 61 66 13 74.

Courriel : lecturepublique@cc-paysdetarascon.fr



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

! Réduire la taille du parcours et le protéger par un filet ou maintenir les volailles enfermées dans un bâtiment !

- ▶ Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- ▶ Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ▶ Limiter l'accès de la basse cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
 - ▶ Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
 - ▶ Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
 - ▶ Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
 - ▶ Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.



RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- ➔ Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- ➔ Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- ➔ Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- ➔ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux
- ➔ Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Cérémonie commémorative du 19 mars 1962



Les Amis du Serbel



Au fur et à mesure de l'évolution du protocole Covid 19, les activités de salles de l'association « Les Amis du Serbel » ont repris progressivement : aquagym à Ussat, les bains du Couloubret, le cinéma, la gymnastique, le Yoga, la danse avec un nouveau professeur, randos et marches, ainsi que des séjours de courte durée.

Dernièrement, durant la période comprise entre le 3 novembre 2021 et le 2 février 2022, l'association a mis en place des cours

d'initiation à l'informatique sur PC. Ces séances de formation dispensées par Didier Vieubled, animateur d'ateliers artistiques et numériques, destinées aux adhérents débutants et plus, comprenaient des exercices d'application avec un large panel de sujets, notamment : présentation et environnement du PC, navigation sur internet, web mail et messagerie ... sécurité face à la cyber malveillance.

11 participants ont suivi assidu-

ment ces cours, durant lesquels régnait une ambiance conviviale. Ils se déroulaient tous les mercredis matin de 10h00 à 11h30 dans la salle Jean Moulin à Mercus, mise à disposition par « les Myrtilles de l'Aynat » que nous remercions chaleureusement.

Dans la même optique, une étude est en cours afin de mettre en place une formation sur tablette numérique. ♦



Tennis Club

Le premier tournoi 8-10 ans de Mercus, s'est terminé sous un superbe temps ensoleillé. Il a été remporté par Laurent CAO (Ax les Thermes).

A noter toutefois les résultats de 2 jeunes Mercusiens : Baptiste Pradères-Cots s'est classé 2^{ème} et Clément Pires 7^{ème}.

Une mention particulière également, à Laurine Ventura (Foix). Seule fille parmi 7 garçons, elle a obtenu une honorable 3^{ème} place.

Cette compétition, où régnaient entente et respect mutuel, s'est déroulée dans une ambiance conviviale. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine, où le tournoi sera ouvert à toutes les tranches d'âges.

Un grand merci à tous. Bénévoles, joueurs et parents ont oeuvré pour en assurer la réussite.

Prochains tournois :

- Adultes du 23 avril au 8 mai 2022

- Paratennis (tennis en fauteuil) : mi juin 2022

Joueurs, spectateurs, nous vous attendons nombreux sur nos courts. ♦

ACCA de Mercus, retour sur la période 2021.

La saison de chasse s'est achevée en début d'année. Notre commune compte 53 chasseurs. Sur le territoire de Mercus, 59 sangliers, 7 cervidés, 5 chevreuils et 5 mouflons ont été prélevés. La population de liè-

vres est en augmentation. Le gibier de passage (bécasses et palombes) a fluctué au gré des migrations.

Plusieurs riverains et agriculteurs ont été impactés par des prédateurs de grand gibier (abrutissement, ou dégâts aux prairies). La société de chasse est intervenue en installant, à la demande des intéressés, des clôtures électriques. Le territoire du gibier se restreint suite la création de maisons individuelles, aussi il est très difficile de chasser près des habitations.

Cette année un effort d'information sur les jours de battue a été réalisé auprès de la population (Amplaing en priorité). Ce principe sera poursuivi.

Il est recommandé aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer et chasser seuls, notamment au printemps. Plusieurs faits se sont produits. Ils ont causé des mortalités sur de jeunes faons de chevreuil ou de biche. La gendarmerie et la gendarmerie ont été prévenues.. A noter que cette année, un garde particulier a

été commissionné : il s'agit de Laurent ERNWEIN domicilié à Mercus.

Une formation obligatoire aux règles de sécurité et de pratique de la chasse vient d'être mise en place au niveau départemental.

Maintenir un climat d'entente cordiale avec la population,

telle est l'une des principales préoccupations des dirigeants de l'ACCA. Ouverts au dialogue, ils se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à les contacter si vous en éprouvez le besoin.. ♦



Les Myrtilles de l'Aynat.

Les Myrtilles ont repris leur rythme de croisière.

Courant octobre, les aînés ont honoré l'automne. Ils se sont retrouvés à Ussat-les-Bains, pour partager un succulent repas préparé par Jérôme, le maître des lieux.

En début d'année, Germaine et Antoinette ont fêté leurs anniversaires, dans une ambiance bonne enfant.

Les après-midi récréatives ont repris. Elles se déroulent désormais le Jeudi.

Cependant, beaucoup d'adhérents rencontrent des difficultés pour s'y rendre.

Aussi, Madame la Maire, avec l'accord du Conseil d'administration du CCAS, a mis en place un système de transport. Ainsi, ce jour-là, un véhicule amène les aînés, domiciliés sur la commune, à la salle Jean Moulin à Mercus, leur lieu de rencontre. Heureuse initiative, fort appréciée par ces derniers.

Un rayon de soleil dans la vie parfois morose de nos aînés. ♦



Le Futsal fait toujours le plein à Mercus !

L'association de Futsal Loisirs fonctionne depuis maintenant 12 ans toujours sur le même mode : du jeu et du plaisir ! Le club a passé la période covid sans trop d'encombres et 15 joueurs en moyenne se retrouvent tous les mercredis de 20h à 22h. Avec 26 adhérents de 16 ans à 55 ans, le club affiche complet.

« Cette formule loisir plaît, des clubs similaires se sont créés à Serres-sur-Arget, à Tarascon, un autre est en cours de création à Foix. Les futurs dirigeants sont venus voir comment nous fonctionnons. On revient à l'essentiel, le plaisir de jouer et du vivre-ensemble, aucun critère de niveau mais une exigence : le respect et la

convivialité. Dans le foot, ce n'est pas toujours le cas mais ici ça dure depuis 12 ans, sans aucun incident à signaler. » précise le Président Mathias Fromard. Les membres du bureau, parmi lesquels Mathieu Val et Sylvain Caillebot et l'ensemble des adhérents remercient la municipalité pour le prêt du gymnase. L'anniversaire symbolique des 10 ans n'ayant pas pu se tenir durant le covid, un événement est en cours de réflexion pour cet été auquel seront conviés les presque 100 joueurs passés par le club depuis sa création. ♦



EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 7 février 2022

- Maintenance extincteurs
Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du Multi accueil « les Coccinelles ». Montant du loyer annuel : 4 262,30 €. Approuvé à l'unanimité
- Convention de reversement du prix des repas enfants et adultes fournis à la structure multi accueil « les coccinelles ». Le montant est fixé à 2. 40 € pour les repas servis aux enfants et à 6,50 € pour ceux servis aux adultes.
Approuvé à la majorité. (1 contre – 12 pour)
- Cabinet médical 25 avenue Henri Marrot
Sur proposition de Mme la Maire, le conseil municipal, vu qu'il s'agit d'une location tem-

poraire, à l'unanimité décide de fixer le montant du loyer du cabinet dentaire à la somme de 250 €/mois. Approuvé à l'unanimité.

- Comptes rendus des réunions des commissions municipales

Germain Florès, Germain Ramirez, adjoints et Christophe Goncalves conseiller délégué, ont donné le compte rendu des commissions dont ils sont respectivement délégués : travaux, vie scolaire et communication.

- Questions diverses :

Le SMECTOM va déployer sur le territoire de la commune des bacs individuels. Ces derniers devront être récupérés par chaque foyer sur présentation de l'avis d'imposition et d'un justificatif d'identité. Lieu et date : Bompas, entre le 4 et 24 avril 2022. Les bacs collectifs vont être enlevés.

- Plan de Prévention des Risques Naturels
Des permanences seront tenues :

. le 20 avril 2022 – le matin salle de mairie à Mercus – l'après-midi salle Esquirol à Amplaing.

. le 22 juin 2022 – le matin salle du foyer à Garrabet – l'après-midi salle de la mairie à Mercus.

A partir du 11 avril 2022, un cahier de doléances sera mis à disposition des administrés.

. Location des salles : lors du prochain conseil municipal le sujet concernant l'ouverture à la location des salles communales sera traité lors du prochain conseil municipal.

Communauté des communes du Pays de Tarascon

Le dernier conseil communautaire de l'année 2021 s'est tenu à Mercus.

Dès l'ouverture de la séance, le président informe l'assemblée que l'ordre du jour sera modifié. En effet, devant la propagation inquiétante de la covid sur l'ensemble du Pays de Tarascon, il a jugé utile de mettre en place une telle mesure. En écourtant le temps de la réunion, les risques de diffusion se trouvent réduits.

Toutefois, de nombreux points ont été abordés, parmi lesquels :

- Attribution de compensation 2021 aux communes, dont le montant pour Mercus-Garrabet s'élève à 423 798,74 € a été voté à l'unanimité.

- Décisions modificatives pour les budgets 2021 : de la communauté des communes, de la régie du plan d'eau, de la ZAE de Prat Long, du transport à la demande, et de l'atelier-relais TMC.

- Renouvellement du bail du restaurant « La Maison du Lac »



- demande de subvention DETR pour les travaux de voirie 2022 dans les communes dont la com com assure la maîtrise d'ouvrage.

- Plan VELO de la vallée de l'Ariège. Son objectif consiste à développer l'usage du vélo au quotidien tout en diminuant l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements où cela est pertinent.

- PEL (Plan Educatif Local). Modification des tarifs de l'ALSH pendant la période des vacances de Noël 2021.

L'ensemble de ces propositions a été adopté à l'unanimité.

« Voter est un droit ,
c'est aussi un devoir
civique »

Ce printemps 2 scrutins
électoraux se dérouleront
dans notre pays :

- 10 et 24 avril 2022,
élections présidentielles .
- 12 et 19 juin 2022,
élections législatives.

Le jour du scrutin

- Les électeurs doivent
obligatoirement se présenter
munis d'un titre d'identité.

23 avril - 8 mai 2022
Tournoi de tennis Jeunes & Adultes

Samedi 14 mai 2022
Spectacle théâtral. Place Jean Moulin (ancienne
gare) à Mercus. (voir rubrique bibliothèque)

16 juin - 19 juin 2022
Tournoi Paratennis
(tennis en fauteuil).

Samedi 25 juin 2022
Course cycliste l'Ariégeoise

Samedi 25 juin 2022
Feu de la St Jean
à Amplaing

Animations

Cérémonies
commémoratives

8 mai 2022
Rassemblement
devant chacun des cimetières
Mercus : 11 h00
Amplaing : 11 h 45.

27 mai 2022
Journée nationale de la Résistance
Lieu-dit Brougues

Etat Civil

NAISSANCES

10 février 2022 : Milhan PICARRA
Félicitations aux heureux parents

DECES

10 janvier 2022 : Noémie EYCHENNE née PROUCHAYRET
Sincères condoléances aux familles endeuillées.

Sasha DURAN MARTIN est né le 30 octobre 2021
et non le 3 novembre 2021 comme indiqué dans le précédent bulletin municipal.
Nous présentons nos excuses à Sasha et à ses parents pour cette erreur involontaire.



Un cabinet dentaire à Mercus

Dans l'attente de l'agrandissement de la maison de santé, le docteur Catherine Victory, dentiste, accueille ses patients 25 avenue Henri Marrot à Mercus.

Qui est-elle ?

Diplômée de doctorat en chirurgie dentaire (Nantes), elle est également titulaire du Master de Santé Publique et du diplôme universitaire de 3ème cycle en Occlusodontologie et Réhabilitation de l'appareil Manducateur (Toulouse).

Son parcours professionnel l'a conduite de l'archipel de Saint Pierre et Miquelon où elle a exercé durant plus de 5 ans, au Tarn, où elle a tenu un cabinet pendant 10 ans dans le Gailla-cois.

Le nouveau boulanger est arrivé

Mohamed BEJI préside désormais à la destinée de la boulangerie.

Arrivé d'Île de France où il a exercé sa profession durant de nombreuses années, il a pris possession des lieux le 17 mars dernier.

Il a bien voulu se prêter au jeu des questions-réponses.

Parlez-nous de votre métier.

Je compte poursuivre la méthode de travail que j'utilisais précédemment. Les fournées seront étalées sur la journée. Tout en permettant de servir du pain frais continuellement, cette façon de procéder diminue le risque de pénurie en soirée. Ma principale préoccupation : satisfaire la clientèle.

Qu'en est-il du personnel ?

Nous sommes 3 à procéder à la fabrication du pain. Les pâtisseries et les viennoiseries sont l'oeuvre de 2 pâtisseries. La vente en magasin est assurée par 3 employés. Un livreur assure la distribution dans les villages voisins.

Et les horaires d'ouverture du magasin ?

Actuellement, le magasin accueille la clientèle du lundi au dimanche de 7h 30 à 12H 30. J'envisage d'augmenter l'amplitude de ces horaires.



Consultations

Le docteur Catherine Victory consulte sur rendez-vous le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h 30 à 19h.

Un secrétariat téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h 30 à 19h et le samedi matin.
05 81 29 47 78

Nous lui souhaitons la bienvenue et la réussite professionnelle.



Des projets ?

Oui, j'ai la tête remplie de projets.... Mais je ne tiens pas à les dévoiler encore. Si j'arrive à les concrétiser, la qualité du service sera considérablement améliorée. J'avance prudemment, en tenant compte de la demande. Petit à petit les choses évolueront.

D'un abord sympathique, ouvert au dialogue, Monsieur BEJI, nous en sommes convaincus, saura s'adapter à la vie de notre commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne réussite professionnelle.